

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 51/2026

Objet : : Conseil municipal des jeunes- Adoption du projet- Demande de subventions

L'an deux mil vingt-six le 17 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger-COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan—FOUYAT Camille- COMBRISSEON Jean-Luc -BABILLON Agnès- - BRET Marie-Carmen -PROTEAU Cécile- CAMU Laurie

Excusés : ROBIN Christelle, VAN DE VELDE Jean-Pierre- MONDON Christophe

Procurations : ROBIN Christelle à CHAMPELET Anthony, VAN DE VELDE Jean-Pierre à COMMANDEUR Michelle, MONDON Christophe à COMBRISSEON Jean-Luc

Géraldine CAMU a été élue secrétaire de séance.

En annexe : le projet de règlement

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse,

Il est proposé la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance de participation citoyenne permettant aux jeunes de la commune de s'exprimer, de proposer des projets et de participer activement à la vie de la commune.

Le CMJ a pour objectif de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, le respect des autres, l'écoute, la prise de responsabilité et l'engagement collectif.

Les élections auront lieu dernier trimestre 2026, en partenariat avec les écoles Georges Brassens et Sacré Cœur.

Ce conseil des jeunes sera composé de membres élus des classes de CM1 CM2. Les électeurs seront les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2. Le mandat sera de 2 ans, calibré sur 2 années scolaires. Les conseils se dérouleront sous la responsabilité et l'animation de Jonathan Charrier, délégué à la jeunesse.

Il est proposé que le budget alloué au fonctionnement du conseil municipal des jeunes soit de 1000 € par an (interventions de prestataires extérieurs, fourniture de matériel par exemple pour réaliser des fresques, repeindre le skateboard, effectuer des actions de solidarité etc...).

Il est également proposé un budget de 5000 € pour un projet d'investissement sur la mandature.

Considérant l'intérêt de favoriser l'expression des jeunes, leur participation à la vie communale et leur apprentissage de la citoyenneté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

CREE un Conseil municipal des jeunes (CMJ) à Clérieux,

FIXE comme missions au CMJ un rôle consultatif et participatif. Il permettra aux jeunes de proposer des idées, de participer à des projets, et de formuler des avis sur la vie communale.

ADOpte le règlement intérieur présenté en annexe,

ACTE la composition, la durée du mandat et les modalités d'élections fixés ci-dessus,

PORTE au budget fonctionnement une enveloppe annuelle de 1000 €, ACTE une enveloppe pour la réalisation d'un projet d'investissement pour 5000 € sur la mandature,

AUTORISE Monsieur le Maire et le délégué à la jeunesse à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier du présent dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire et le délégué à la jeunesse à solliciter les partenaires financiers potentiels pour soutenir le CMJ, ou pour toute action lancée par le CMJ.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 septembre 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK



La secrétaire de séance

Géraldine CAMU